

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025**

DELIBERATION 2025-12-95

OBJET : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, également convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

**Etaient présents :** Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Yannick CADIOU à Anne DELAROCHE  
Morgane LOAEC à Céline SENECHAL  
Marie FOURN à Ingrid MORVAN  
Jean-Yvon BOUCHEVARO à Philippe JAFFRES  
Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

**Madame Gisèle LE DALL a été nommée secrétaire de séance.**

## RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Le rapport social unique (RSU) est une obligation de l'article 9 bis A de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, créé par l'article 5 de la loi du 6 août 2019 stipulant que : « Les administrations publiques élaborent chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion... ».

Depuis 2021, l'employeur a l'obligation de présenter le RSU (rapport annuel qui remplace le bilan social).

Le rapport social unique s'articule autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, l'action et la protection sociale, le dialogue social, la discipline). La liste des informations devant figurer dans ce rapport est fixée par décret.

Au-delà de l'obligation légale, le RSU permet de disposer de données chiffrées, d'offrir une photographie de l'emploi territorial et de disposer d'informations pouvant faciliter les différentes actions de gestion des ressources humaines, quel que soit le nombre d'agents appartenant à la collectivité.

Le rapport social unique indique les principales caractéristiques des agents de la collectivité, de son organisation et ses pratiques. Il s'intéresse notamment aux évolutions en termes de statut, de formation professionnelle, d'absentéisme ou encore de rémunération.

Le RSU a fait l'objet d'une présentation en comité social territorial du 01 décembre 2025.

Enfin, ce rapport sera rendu public par l'autorité territoriale sur le site internet de la collectivité.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal, après avis des commissions, de prendre acte du rapport social unique présenté en comité social territorial du 01 décembre 2025.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE** acte du rapport social unique 2024.

P.J. : rapport social unique 2024.

**Avis du Comité Social Territorial** : Prend acte

**Avis de la commission :**

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Prend acte

**Décision du Conseil municipal** : Prend acte

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 18 DECEMBRE 2025

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Gisèle LE DALL

